

INFORMATION



La disponibilité des masques est un sujet des plus brûlants en ce moment. Les annonces récentes du Premier ministre (28/4/2020) donnent maintenant certaines orientations, qui n'étaient pas les mêmes il y a trois semaines.

La commune de La Seyne-sur-Mer a commandé 70.000 masques de fabrication française pour la population. Il s'agit de masques lavables entre 50 et 100 fois, avec la possibilité de mettre un filtre (UNS1 – mais de niveau FFP2) ou pas (UNS2), certifiés par la Direction Générale de l'Armement le 25 mars 2020. Cette dotation sera de 1 masque gratuit par personne.

Le fournisseur nous annonce une livraison entre le 5 et le 18 mai 2020.

La Métropole TPM a aussi passé une commande qu'elle devrait réceptionner entre le 11 et le 25 mai, là encore pour un masque gratuit par personne. Nous attendons une date de livraison.

Nous travaillons depuis une semaine à l'organisation du mode de distribution. L'objectif est de fluidifier au maximum cette opération en démultipliant les lieux, en fixant des créneaux horaires par lettre alphabétique, et en proposant une application sur le site Internet de la ville permettant de connaître précisément son lieu de dotation. Un standard téléphonique spécifique sera d'ici peu mis en place.

Pour les personnes inscrites avant le 30 avril sur le fichier "canicule / épisodes sanitaires", la distribution se fera en porte-à-porte.

Dans la mesure du possible, nous mettons tout en œuvre pour que la livraison des masques de la métropole corresponde avec ceux de la Ville afin de ne pas engendrer deux distributions distinctes et ne pas augmenter les déplacements. Nous sommes pour cela encore tributaires des dates de livraisons.

Nous communiquerons sur le site Internet de la Ville au fur et à mesure.